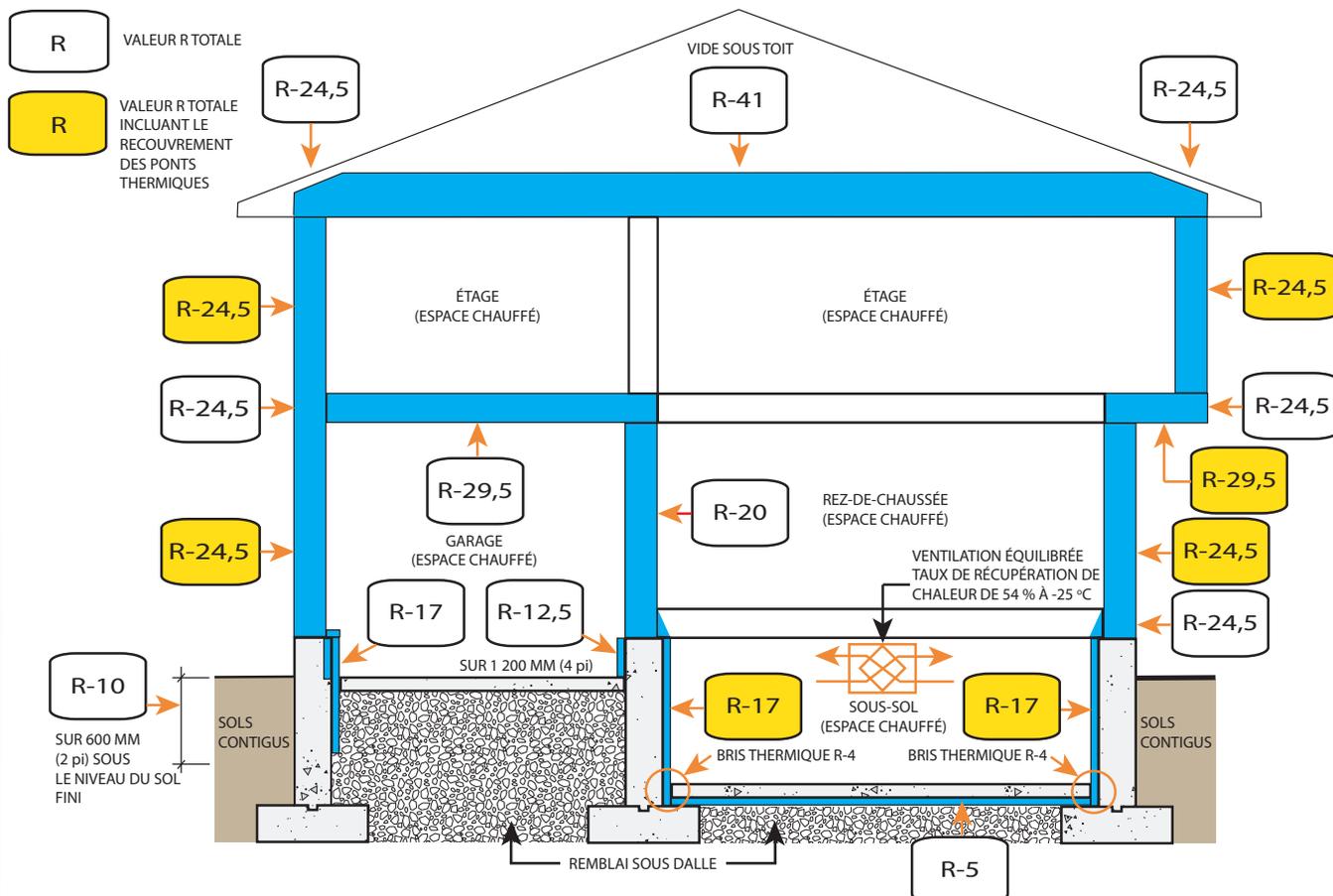


EXIGENCES DE LA PARTIE 11 DU CODE DE CONSTRUCTION

Zones où moins de 6 000 degrés-jours



Référence au Code de construction du Québec - Chapitre 1 (2015) - Partie 11 Efficacité énergétique

Les valeurs indiquées sont basées sur les exigences pour les bâtiments situés dans une municipalité dont le nombre de degrés-jours sous 18 degrés Celsius est de moins de 6 000.

Valeurs de recouvrement des ponts thermiques exigées (pour éléments d'ossature espacés de moins de 600 mm d'entraxe (24 po)) :

- Bris thermique entre la dalle et le mur de fondation :Minimum R-4 (RSI 0,70)
- Recouvrement des ponts thermiques des murs au-dessus du niveau du sol :Minimum R-4 (RSI 0,70)
- Recouvrement des ponts thermiques des planchers en porte-à-faux :Minimum R-7,5 (RSI 1,32)
- Toits et plafonds :Aucun recouvrement exigé

Les fenêtres doivent respecter les exigences de la norme CAN/CSA A-440.4-2019 et obtenir la cote d'étanchéité minimale de A2. Les coefficients de transmission thermique «U» maximale et de rendement énergétique «RE» minimal exigés doivent être respectés. Les coefficients exigés sont respectés si des fenêtres homologuées Energy Star (homologation facultative) pour le Québec sont installées.

Important : La superficie totale des ouvertures brutes ne doit pas être supérieure à 30 % de la surface des murs isolés hors sol.

S5-04

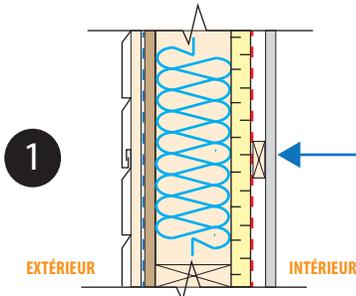
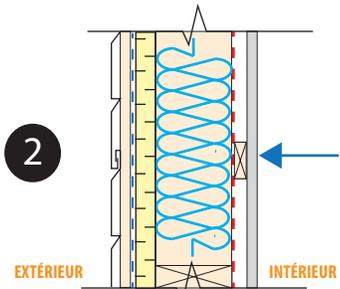
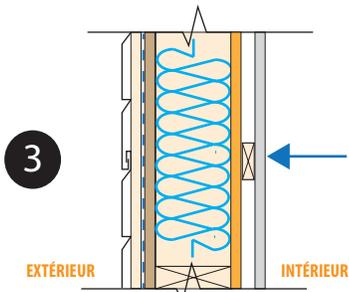
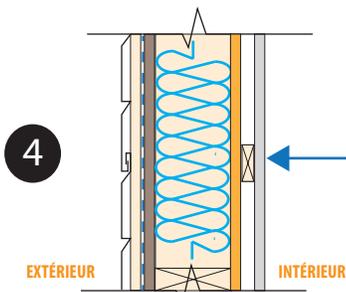
FICHE TECHNIQUE

MEILLEURE PRATIQUE

Privilégier l'isolant du côté extérieur de la structure

COUPES DE MURS RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE LA PARTIE 11 DU CODE DE CONSTRUCTION

Zones où moins de 6 000 degrés-jours

**R Total : R-28,45****Recouvrement des ponts thermiques : R-4,7****R Total : R-27,75****Recouvrement des ponts thermiques : R-4,0****R Total : R-28,95****Recouvrement des ponts thermiques : R-5,2****R Total : R-28,05****Recouvrement des ponts thermiques : R-4,3**

Film d'air intérieur	R-0,68
Panneau de gypse 1/2 po.....	R-0,44
Fourrure horizontale 1 x 3 (lame d'air)	R-1,02
Pare-vapeur / pare-air.....	Nul
Isolant rigide expansé, type II de 1 po.....	R-4,0
Ossature en 2 x 6 @ 16 po c/c avec isolant de fibre de verre.....	R-19,8
Panneaux de copeaux (OSB) 7/16 po.....	R-0,7
Membrane pare-intempérie.....	Nul
Espace d'air - 1 po (lame d'air).....	R-1,02
Revêtement extérieur - bardage léger.....	R-0,62
Film d'air extérieur	R-0,17

Film d'air intérieur	R-0,68
Panneau de gypse 1/2 po.....	R-0,44
Fourrure horizontale 1 x 3 (lame d'air)	R-1,02
Pare-vapeur / pare-air.....	Nul
Ossature en 2 x 6 @ 16 pouces c/c contreventée avec isolant de fibre de verre.....	R-19,8
Polystyrène expansé, type II, de 1 po.....	R-4,0
Membrane pare-intempérie.....	Nul
Fourrure verticale (lame d'air).....	R-1,02
Revêtement extérieur - bardage léger.....	R-0,62
Film d'air extérieur	R-0,17

Film d'air intérieur	R-0,68
Panneau de gypse 1/2 po.....	R-0,44
Fourrure horizontale 1 x 3 (lame d'air)	R-1,02
Polyisocyanurate 3/4 po	R-4,5
Colombage en 2 x 6 @ 16 po c/c avec isolant de fibre de verre.....	R-19,8
Panneaux de copeaux (OSB) 7/16 po.....	R-0,7
Membrane pare-intempérie.....	Nul
Fourrure verticale (lame d'air).....	R-1,02
Revêtement extérieur - bardage léger.....	R-0,62
Film d'air extérieur	R-0,17

Film d'air intérieur	R-0,68
Panneau de gypse 1/2 po.....	R-0,44
Fourrure horizontale 1 x 3 (lame d'air)	R-1,02
Polyisocyanurate 1/2 po	R-3,0
Colombage en 2 x 6 @ 16 po c/c avec isolant de fibre de verre.....	R-19,8
Carton fibre goudronné 7/16 po.....	R-1,3
Membrane pare-intempérie.....	Nul
Fourrure verticale (lame d'air).....	R-1,02
Revêtement extérieur - bardage léger.....	R-0,62
Film d'air extérieur	R-0,17

NOTE : Les valeurs de résistance thermique sont basées sur les données du tableau A-9.36.2.4. 1) D) du CNB 2015

NOTE RÉFÉRENCE : Sauf indication contraire, tous les articles du Code mentionnés sur cette fiche proviennent du Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015).

Le contenu de cette fiche doit être utilisé comme ligne directrice seulement. L'APCHQ ne peut garantir son contenu, son efficacité, son intégralité, son exactitude ou sa pertinence aux fins d'un usage particulier. En conséquence, elle décline toute responsabilité quelle qu'elle soit, notamment quant à l'utilisation ou aux conclusions tirées à partir des informations qu'elle contient. Les renseignements contenus dans la présente publication correspondent à l'état des connaissances disponibles au moment de sa parution.